

TUNISIE

La libération d'un grand nombre de prisonniers politiques constitue une mesure encourageante

Index AI : MDE 30/009/2004

ÉFAI

Jeudi 4 novembre 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International se félicite de la libération survenue le 3 novembre, en Tunisie, d'un grand nombre de prisonniers politiques, tout en regrettant que cette remise en liberté soit conditionnelle. La plupart de ces prisonniers étaient incarcérés depuis plus de dix ans en raison de leur appartenance ou de leur soutien au mouvement islamiste interdit *Ennahda* (Renaissance).

Plusieurs seraient toujours détenus dans des postes de police, semble-t-il dans l'attente d'éclaircissements relatifs aux autres charges retenues contre eux ou d'un règlement des amendes les concernant. En revanche, d'autres ont déjà été libérés et sont rentrés dans leur famille.

En raison du caractère conditionnel de leur libération, ces personnes peuvent à tout moment être arrêtées et de nouveau emprisonnées pour purger le restant de leur peine, sur simple décret du ministère de l'Intérieur et sans aucune procédure judiciaire. Aussi Amnesty International redoute-t-elle que ces prisonniers libérés ne soient privés de certains droits, notamment de leur droit à la liberté d'expression et de leur droit de circuler librement.

Ils seraient pour la plupart membres ou sympathisants du mouvement islamiste interdit *Ennahda* (Renaissance). Ils ont été interpellés, torturés et incarcérés au début des années 90, au terme de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires. Selon les premières informations, la grande majorité d'entre eux devait finir de purger leur peine dans les mois qui viennent.

En Tunisie, plusieurs centaines de prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion, se trouvent toujours derrière les barreaux. Incarcérés depuis plus de dix ans, nombre d'entre eux souffrent de problèmes de santé ; d'autres sont placés en isolement cellulaire, parfois depuis des années.

Amnesty International exhorte les autorités tunisiennes à libérer sans délai et

sans condition tous les prisonniers d'opinion et à mettre un terme aux procès iniques. En outre, l'organisation de défense des droits humains invite le gouvernement à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la législation tunisienne et des engagements internationaux en matière de droits humains. En particulier, il doit abroger toutes les dispositions autorisant les condamnations à des peines d'emprisonnement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et doit respecter les garanties existantes en matière d'équité des procès. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>